



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 09 MARS 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 28 février 2023
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 13
Nombre de procuration : 01

Extrait n°BC-03-2023-042

Objet : Approbation de l'avenant n°1 au « Marché de travaux pour la réalisation du Centre d'Animation et d'Interprétation de la Culture Amérindienne à Vivé au Lorrain - Lot n°11 : Climatisation – Ventilation – Désenfumage ».

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Bruno Nestor AZÉROT.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles R2184-1 L1414-4 ;

Considérant les caractéristiques ci-après, de l'avenant n°1 à l'accord-cadre « réalisation du Centre d'Animation et d'Interprétation de la Culture Amérindienne à Vivé au Lorrain. Lot n° 11 : CLIMATISATION – VENTILATION - DÉSENFUMAGE» :

Identification du marché :

Marché n° 2021/060/T-11 du 25 juin 2022

Approuvé par délibération du Bureau Communautaire du 17 mars 2022

Reçu au titre du contrôle de la légalité le 07 juillet 2022

Notifié le 12 juillet 2022

Titulaire du marché :

TUNZINI ANTILLES

1,2km route du Vert Pré
Chemin Bois Quarré BP 231
97284 LE LAMENTIN CEDEX 02

Courriel : contact@tunzini-antilles.fr

Tél. : 0596 51 23 21

Fax : 0596 51 61 42

SIRET : 434 314 340 00051

Objet de l'avenant n°1 :

L'objet du présent avenant est de :

- Modifier l'article 5 de l'acte d'engagement afin que le titulaire bénéficie de l'avance dans les conditions fixées par l'article 5 du CCAP.

Nouvel article 5 de l'acte d'engagement

Le marché fait l'objet d'une avance.

Délais d'exécution

La durée du contrat demeure inchangée.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver l'avenant n°1 au marché n° 2021/060/T-11 « Marché de travaux pour la réalisation du Centre d'Animation et d'Interprétation de la Culture Amérindienne à Vivé au Lorrain ».

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 12 avril 2023

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT